

CONFLIT SOCIAL
L'appel de 131 intellectuels à boycotter les magasins Delhaize
 P. 4 & 5



BRUXELLES
Premiers couacs pour le nouveau plan de ramassage des poubelles
 P. 5

AFFAIRE ADIL
Témoignages accablants contre le principal policier mis en cause P. 2 & 3

LE SOIR

MAD

OUVERTURE ROYALE POUR LE FESTIVAL DE CANNES



© REUTERS.

Le 76^e Festival de Cannes a officiellement débuté mardi soir. Malgré la controverse, Johnny Depp a foulé le tapis rouge avec toute l'équipe de « Jeanne du Barry », de la Française Maiwenn, dans lequel il incarne le roi de France. Il a été applaudi. **P. 11**

Congo : les enfants volés de la colonisation

Selon les archives coloniales, des petits métis ont été soustraits à leur milieu et placés sous tutelle de la Belgique.

Lorsque, voici une semaine, trois ministres (Politique scientifique, Affaires étrangères et Coopération au développement) invitèrent la presse au siège des Archives du Royaume en soulignant que tous les documents de l'époque coloniale avaient rejoint le « saint des saints » de la mémoire de notre pays et se trouvaient désormais accessibles, on eut le sentiment que la Belgique n'avait plus rien à cacher. Qu'à propos du passé colonial, tout avait été dit, remis en perspective, analysé par la Commission d'enquête parlementaire et que les « profonds regrets » exprimés en juin dernier par le roi Philippe à Kinshasa allaient permettre d'enfin tourner la page.

C'était oublier la triste réalité de ces « kilomètres linéaires » parcourus par

les équipes d'avocats réunis par M^{me} Michèle Hirsch, Christophe Marchand et Nicolas Angelet qui poursuivent l'Etat belge pour « crimes contre l'humanité » à l'encontre des métis enlevés à leur famille africaine originaires du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Ces derniers sont incarnés par cinq plaignantes (des grands-mères qui n'avaient jamais raconté leur histoire auparavant) pour lesquelles les avocats réclament des réparations évaluées à 50.000 euros chacune, à titre provisionnel. Le 21 décembre 2021, le tribunal de première instance de Bruxelles a débouté les plaignantes considérant qu'à l'époque, entre 1948 et 1960, les faits n'étaient pas constitutifs de crimes contre l'humanité. L'affaire se poursuit en appel. **SUITE P. 2 & 3**



ÉDITO

COLETTE BRAECKMAN

Le passé, comme un boomerang...

Les faits sont têtus, les archives accablantes : même si la commission d'enquête parlementaire consacrée au passé colonial a renoncé à conclure, les recherches consacrées entre autres au sort réservé aux métis du Congo, du Rwanda et du Burundi sont incontournables.

Classés ou non, mais accessibles aux chercheurs et à tous ceux qui souhaitent remonter jusqu'aux racines de leur identité, les documents d'époque sont là. Ils démontrent combien l'idéologie qui a sous-tendu le projet colonial était raciste, discriminatoire : on sait à peu près tout de l'exploitation des ressources naturelles, de cette « mise en valeur » de l'Afrique centrale qui bénéficia d'abord à la métropole, on mesure ce que la Belgique doit au Congo, « qui doit à qui ? », disait déjà Mobutu lorsque les relations privilégiées entre les deux pays touchaient à leur fin.

Mais tous nos compatriotes, naguère indignés par la politique d'apartheid menée en Afrique du Sud, ne mesurent pas encore jusqu'où allait la

discrimination raciale pratiquée dans notre colonie congolaise et au Rwanda-Urundi, ces territoires sous tutelle. En Afrique centrale, l'exclusion sur une base raciale et aussi sociale, même moins bien formulée que chez les Boers sud-africains, était tout aussi réelle.

Bien sûr, il y a eu des enquêtes, des travaux parlementaires, des regrets royalement formulés, mais M^{me} Michèle Hirsch, avec sa rigueur de juriste, met le doigt là où cela fait mal : un jour il faudra payer. Certes, le temps fait son œuvre et parmi les métis, le nombre de victimes directes diminue. Mais ces cinq femmes qui interpellent l'Etat belge ne se battent pas seulement

pour elles-mêmes, elles demandent que les crimes soient reconnus, que les dommages soient réparés.

Que les humiliés, les oubliés d'hier relèvent soudain la tête et fassent retentir leurs cris n'est pas un fait exceptionnel : en Australie, au Canada, les descendants des Aborigènes, des tribus indiennes, les porte-parole de ces peuples naguère décimés et parqués, ont réussi à se faire entendre, ils ont obtenu excuses et réparations. Quant à la Belgique, même si elle a rapatrié les « restes » de Patrice Lumumba, elle n'échappera pas à son histoire. Reconnaitre la réalité du racisme d'hier, admettre ce sentiment de supériorité qui imprégnait la race

blanche, dédommager, si faire se peut, les descendants des victimes parmi lesquelles ces métis longtemps ignorés, devrait nous aider à vivre avec tous ces « autres » qui sont venus partager notre destin. Déjà la classe politique progresse, elle se déplace pour saluer l'ouverture des archives coloniales, elle multiplie les résolutions et ouvre ses listes électorales. L'enseignement du passé, même avec ses erreurs et ses crimes, doit suivre, les esprits aussi doivent être décolonisés. Il ne faudrait pas que, d'ici 20 ans ou même avant, le sort que nous réservons aux demandeurs d'asile nous soit jeté au visage, instruit comme un nouveau déni d'humanité...

LIGUE DES CHAMPIONS
Lukaku tient sa première finale de C1 P. 17



NÉCROLOGIE 19
 MOTS CROISÉS 20
 SUDOKU 20
 LOTERIE 20
 MÉTÉO 20
 MARCHÉS 21
 TÉLÉVISION

22 & 23
 PETITE GAZETTE
 24
 BAPTÊME DE L'ART
 24



RANGER
 aubonrepos.be - PARKING PRIVE



Un cadeau pour profiter de l'apéro

Plus d'infos dans votre journal.



20